

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2018  
RELAIS CULTUREL D'ERSTEIN**

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>Objet de la convention</b> .....   | <b>3</b>  |
| A.          | <b>Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »</b> .....                      | <b>3</b>  |
| B.          | <b>Les axes prioritaires de la convention d'objectifs</b> .....   | <b>4</b>  |
| C.          | <b>La mise en place d'une communication spécifique au Département</b> .....                             | <b>4</b>  |
| <b>II.</b>  | <b>Engagement des différents signataires</b> .....  | <b>5</b>  |
| A.          | <b>Engagement de la Commune</b> .....   | <b>5</b>  |
| B.          | <b>Engagement du Département</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>III.</b> | <b>Durée de la convention d'objectifs</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>IV.</b>  | <b>Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs</b> .....                                      | <b>6</b>  |
| A.          | <b>Le suivi</b> .....   | <b>6</b>  |
| i.          | Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels .....   | <b>6</b>  |
| ii.         | Le comité de suivi par Relais Culturel .....  | <b>6</b>  |
| B.          | <b>Le bilan</b> .....   | <b>6</b>  |
| i.          | Le bilan annuel .....   | <b>6</b>  |
| ii.         | L'évaluation de fin de convention d'objectifs .....   | <b>6</b>  |
| <b>V.</b>   | <b>Le financement du Relais Culturel de la Commune d'Erstein</b> .....                                  | <b>7</b>  |
| A.          | <b>Les modalités de financement du Relais Culturel de la Commune d'Erstein par le Département</b> ..... | <b>7</b>  |
| i.          | La participation du Département .....   | <b>7</b>  |
| ii.         | Les modalités de versement .....  | <b>7</b>  |
| B.          | <b>Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune</b> .....                             | <b>7</b>  |
| C.          | <b>Pièces justificatives</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>VI.</b>  | <b>Utilisation des subventions</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>VII.</b> | <b>Modalités de résiliation de la convention d'objectifs</b> .....                                      | <b>8</b>  |
| A.          | <b>Résiliation pour motif d'intérêt général</b> .....   | <b>8</b>  |
| B.          | <b>Sanctions résolutoires</b> .....   | <b>8</b>  |
|             | <b>ANNEXES</b> .....  | <b>9</b>  |
| Annexe 1.   | Politique culturelle de la Commune .....  | <b>11</b> |
| Annexe 2.   | Projet artistique et culturel du Relais Culturel de la Commune d'Erstein .....                          | <b>15</b> |
| Annexe 3.   | Projet de budget du Relais Culturel de la Commune d'Erstein .....                                       | <b>25</b> |
| Annexe 4.   | Indicateurs d'évaluation .....  | <b>27</b> |

## **CONVENTION D'OBJECTIFS**

**Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018**

### **ENTRE**

#### **La Commune d'Erstein**

dont le siège est situé 1, place de l'Hôtel de Ville, 67150 ERSTEIN  
représentée par Monsieur le Maire Jean-Marc WILLER,

ci-après désignée en les termes « la Commune »,

d'une part,

### **ET**

#### **Le Département du Bas-Rhin,**

dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9,  
représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil  
Départemental du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part.

### **VU**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 104 ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Général du 8 novembre 2005 relative au partenariat entre les Relais Culturels et le Conseil Général ;
- La délibération du Conseil Général du 21 juin 2011 relative aux modalités de partenariat avec les Relais Culturels ;
- La délibération de la Commission Permanente en date du 5 septembre 2016 approuvant la présente convention d'objectifs ;
- La délibération de la Commune d'Erstein du 4 octobre 2016

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## PREAMBULE

La politique culturelle est une politique partagée entre les acteurs institutionnels. Conscient de la force de ses effets leviers dans le développement sociétal, l'attractivité des territoires et la préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement aux côtés des collectivités locales pour l'accès de tous les Bas-Rhinois à la culture.

Les Relais Culturels constituent un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale qui s'appuie sur cinq axes :

**« Faire société » aujourd'hui par la culture** : le Département souhaite s'appuyer sur des structures, tels que les Relais Culturels, qui favorisent par leur travail de médiation le développement du lien social entre les générations et les publics d'origine sociale ou de conditions de santé différentes.

**De l'éducation à la citoyenneté** : la culture participe au développement de soi à tous les âges et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence et de sensibilisation à la citoyenneté.

**Un maillage territorial qui favorise l'accès des Bas-Rhinois à la culture** : en raison de leur implantation géographique et de leur nature, les Relais Culturels représentent un maillon essentiel du développement culturel du territoire. Par les actions culturelles qu'ils développent, ils sensibilisent les habitants de leur territoire d'implantation à la culture.

**Le soutien à la vie associative culturelle** : le Département souhaite favoriser l'engagement des bénévoles sur l'ensemble du territoire et inventer avec les associations de nouveaux modes d'accompagnement.

**L'enjeu de l'attractivité** : les actions des Relais Culturels s'inscrivent dans les objectifs départementaux de proximité, d'efficacité et de transversalité en favorisant le développement culturel, social et économique de leur territoire.

Le label « Relais Culturel » permet d'encourager le développement d'actions qui répondent aux différents axes de la politique culturelle départementale. Il met en exergue le partenariat de longue date entre le Département, les Communes et/ou Intercommunalités d'implantation et les Relais Culturels. Ce partenariat s'appuie sur un engagement conjoint d'une durée de trois ans affirmé par la présente convention d'objectifs qui développe les priorités du Département et celles de la Commune et/ou de l'intercommunalité à travers les activités du Relais Culturel.

## I. Objet de la convention

Cette convention précise les engagements des différents signataires dans le cadre du label « Relais Culturel » dont les critères sont les suivants :

### A. Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »

- un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la présence minimum de deux équivalents temps plein affectés à l'établissement, dont l'un est directeur et responsable de la programmation ;
- la licence d'entrepreneur de spectacles qui est obligatoire pour l'organisation d'événements ;
- la présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises ;
- un programme d'actions qui prend en compte les axes prioritaires de la convention d'objectifs ci-après.

## **B. Les axes prioritaires de la convention d'objectifs**

- Proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée :
  - la diversité esthétique des spectacles de la programmation (théâtre, musique classique, musiques actuelles, danse, arts du cirque, arts de rue) et le soutien aux propositions innovantes.
- Contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire :
  - un travail avec le Département dans le cadre d'une dynamique culturelle de territoire ;
  - un travail en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs ;
  - un soutien à la diffusion de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par la programmation de leurs spectacles, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne ;
  - un encouragement à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs.
- Accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique
  - la coordination des actions portées soit par des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la culture sur le territoire, soit par le Relais Culturel lui-même ;
  - la programmation d'au moins une résidence artistique (théâtre, musique, danse, art plastique, ...) par saison culturelle avec un artiste ou une compagnie prévoyant des actions culturelles avec les habitants du territoire ;
  - l'encouragement aux pratiques amateurs par l'accompagnement des projets et la programmation d'ateliers de pratiques artistiques.
- Proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale)

## **C. La mise en place d'une communication spécifique au Département**

Dans le cadre de ses actions de communication, le Relais Culturel de la Commune de XX s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le Relais Culturel. Cette information pourra se matérialiser notamment par la présence du logo du Département du Bas-Rhin ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance. Le Département fournira un visuel à insérer sur une page du livret de présentation des activités du Relais Culturel de la Commune de XX. Le Département devra être informé des manifestations publiques organisées dans le cadre de la convention.

## **II. Engagement des différents signataires**

### **A. Engagement de la Commune**

Par la présente convention, la Commune s'engage à travers le projet de son Relais Culturel (Annexe 2) à mettre en œuvre, en cohérence avec ses orientations politiques, un programme d'actions répondant aux critères et aux axes prioritaires du label « Relais Culturels » énoncés ci-dessus.

La Commune s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions de son Relais Culturel à travers un soutien financier en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

La Commune favorisera les interactions entre les différents acteurs culturels du territoire en lien avec ses orientations en matière culturelle qui se trouvent en annexe 1.

### **B. Engagement du Département**

Le Département s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel de la Commune d'Erstein à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

Le Département accompagnera le Relais Culturel de la Commune d'Erstein et les collectivités locales concernées :

- dans le cas d'évolutions institutionnelles qui pourraient avoir un impact sur la gouvernance de la structure ;
- dans le cas de projets portés par le Relais Culturel de la Commune d'Erstein impliquant d'autres acteurs du territoire.

Le Département favorisera le rapprochement entre les diffuseurs culturels de la nouvelle grande région pour permettre une meilleure circulation des œuvres.

## **III. Durée de la convention d'objectifs**

La convention est conclue pour une durée de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue dans la partie IV.B. de la présente convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## **IV. Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs**

### **A. Le suivi**

#### **i. Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels**

Le Département s'engage à animer le réseau départemental en réunissant une à deux fois par an les représentants des Relais Culturels. Ces réunions seront présidées par le Vice-Président de la Commission Enfance, Famille, Education.

Ces échanges viseront à améliorer la communication, la collaboration et la coordination des responsables de l'ensemble des Relais Culturels du Bas-Rhin, afin de faciliter la mise en place d'outils, la mutualisation, les débats, les forces de proposition ou encore l'accès à l'actualité des Relais Culturels.

#### **ii. Le comité de suivi par Relais Culturel**

Dans une perspective d'information réciproque et en vue d'échanger sur l'exécution de la présente convention d'objectifs, le Département organisera un comité de suivi une fois par an par Relais Culturel composé d'un représentant de chaque partie au contrat. Il sera présidé par un des élus du canton.

Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires. Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du Relais Culturel ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

Par ailleurs, le Département sera invité aux réunions du conseil d'exploitation du Relais Culturel de la Commune d'Erstein.

### **B. Le bilan**

#### **i. Le bilan annuel**

Le bilan annuel s'appuie sur l'analyse du bilan d'activité du Relais Culturel de la Commune d'Erstein et des indicateurs de la grille d'évaluation en annexe (annexe 4), étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées ainsi que de leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

Le Relais Culturel de la Commune d'Erstein s'engage à transmettre ces documents au plus tard à la fin du mois d'octobre de l'année en cours. Ils seront présentés au comité de suivi annuel et à l'appréciation de la commission territoriale compétente du Département. Ces éléments permettront de déterminer le montant annuel de la subvention.

#### **ii. L'évaluation de fin de convention d'objectifs**

L'évaluation finale de la convention d'objectifs sera réalisée à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle et d'un bilan synthétique des actions développées pendant la durée de la convention d'objectifs qui sera rédigé par le responsable du Relais Culturel de la Commune d'Erstein.

Une réunion d'évaluation sera organisée avec le responsable du Relais Culturel de la Commune d'Erstein, à l'initiative du Conseil Départemental et en présence d'élus (Maire ou Adjoint à la culture de la Commune, Conseillers Départementaux). Ce temps d'évaluation permettra de révéler et d'apprécier les effets tant qualitatifs que quantitatifs des actions

menées par le Relais Culturel de la Commune d'Erstein, ainsi que de mesurer leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

## **V. Le financement du Relais Culturel de la Commune d'Erstein**

### **A. Les modalités de financement du Relais Culturel de la Commune d'Erstein par le Département**

#### **i. La participation du Département**

Pour l'année 2016, le montant a été déterminé au regard de l'évaluation de la convention d'objectifs précédente.

Pour les exercices 2017 à 2018, la participation départementale sera définie selon les éléments de bilan annuel du projet culturel et artistique (en annexe 2) et des indicateurs (en annexe 4) et après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par le Relais Culturel de la Commune d'Erstein de ses obligations inscrites dans la présente convention.

#### **ii. Les modalités de versement**

Il sera procédé au versement de la subvention après la présentation des éléments de bilan de l'année précédente et la signature d'une convention financière annuelle entre le Département et la Commune.

### **B. Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune**

Structure communale, le Relais Culturel est autofinancé par la Ville d'Erstein sur ses fonds propres.

### **C. Pièces justificatives**

Le Relais Culturel de la Commune d'Erstein s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un bilan financier des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales ;
- le budget réalisé du Relais Culturel de la Commune d'Erstein, ainsi que tous autres documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- le rapport d'activités annuel du Relais Culturel de la Commune d'Erstein.

## **VI. Utilisation des subventions**

Le Relais Culturel de la Commune d'Erstein s'engage à utiliser les subventions départementales ou communales conformément à leur objet et dans les conditions définies par la présente convention.

En cas d'utilisation des subventions départementales et communales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département ou la Commune pourra remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département ou la Commune aura également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le Relais Culturel de la Commune d'Erstein.

De même, le Relais Culturel de la Commune d'Erstein devra restituer les fonds non utilisés au Département ou à la Commune.

## **VII. Modalités de résiliation de la convention d'objectifs**

### **A. Résiliation pour motif d'intérêt général**

Pour la préservation de l'intérêt général, le Département et la Commune peuvent mettre fin de façon anticipée à la présente convention. Ils en informent le co-contractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la présente convention d'objectifs prendra fin à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

### **B. Sanctions résolutoires**

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception.

La présente convention d'objectifs est établie en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le 5 septembre 2016

Pour le Département,  
Le Président du Conseil  
Département du Bas-Rhin,

Pour la Commune,  
Le Maire d'Erstein,

Frédéric BIERRY

Jean-Marc WILLER



# **ANNEXES**



## **Consolider, fédérer et développer**

La diversité d'une saison culturelle  
La pluralité d'un relais culturel  
La spécificité d'une école d'arts plastiques  
Le rayonnement d'une école de musique  
L'éclectisme de l'Etappenstall  
L'abondance des Archives  
Le dynamisme d'une Médiathèque intercommunale  
La richesse du patrimoine  
L'attraction de nouveaux équipements  
La force du monde associatif et amateurs

**Annexe 1 : Orientations politiques**  
**Annexe 2 : Projet culturel 2016/2018**  
**Annexe 3 : Projet de budget**



## Annexe 1. Politique culturelle de la Commune

### *Les orientations de la politique culturelle de la ville d'Erstein*

---

#### *Les axes de développement*

#### **- Axe 1 : Soutenir les acteurs culturels locaux en apportant une aide au projet et à l'organisation**

*Objectifs :* Favoriser l'émergence des initiatives culturelles locales  
Aider la mise en place et la pérennisation de projets structurants  
Valoriser et faire connaître l'offre culturelle d'Erstein.

*Contexte :* La ville d'Erstein permet le financement de projets culturels, la mise en place de procédures, l'aide à l'organisation,... Elle apporte son soutien aux porteurs de projets culturels (associations, ...)

*Description :* La Ville apporte son soutien aux acteurs culturels locaux et à de nombreuses manifestations : valorisation du cinéma (aide à la communication des actions culturelles comme les cycles des tout-petits, les cycles découverte du monde, les cycles opéra...), soutien financier et logistique à l'harmonie...

Elle apporte également une aide technique et financière à d'autres porteurs de projets : "Association théâtrale Project'III", concert de la solidarité, concert de piano organisé par Amnesty International (aide à la communication), expositions de l'association du Vieil Erstein (mise à disposition de lieux d'exposition, aide à la communication, soutien logistique), accueil des artistes plasticiens locaux à l'Etappenstall...

Selon des critères précis, la ville d'Erstein intervient principalement dans 2 domaines :

- l'aide à l'organisation : la ville apporte une assistance technique dans l'organisation de certains événements culturels et met à disposition des associations, des communes et des organisateurs du matériel technique, et des moyens humains.
- la coordination : sur les projets transversaux, principalement en lien avec le thème de saison.

D'autre part, la Ville a mis en place un calendrier des animations qui recense tous les événements culturels et les manifestations de la ville (acteurs culturels, sportifs, divertissements...). Ces informations aident à la coordination des acteurs et des projets.

*Public concerné :* tous les porteurs de projets culturels du territoire de la région ersteinoise.

#### **- Axe 2 : Encourager la diffusion et la création :**

*Objectifs :* Animation et diffusion de la culture sur le territoire  
Soutien à la création en Alsace

*Contexte :* La ville d'Erstein a mis en place une saison culturelle, qu'elle souhaite maintenir et pourquoi pas développer sur un territoire plus élargi.  
L'irrigation culturelle du territoire, ce dernier en pleine mutation (fusion des communautés de communes du Pays d'Erstein, de Benfeld et du Rhin prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017)) est un enjeu important pour maintenir l'égal accès à la culture à tous.

*Description :* Le projet est de définir les axes prioritaires et les secteurs d'intervention de la ville d'Erstein :

- Spectacle vivant (relais culturel, harmonie municipale, école de musique)
- Enseignement artistique (écoles de musique et d'arts plastiques)
- Livres et Images (Cinéma, Médiathèque intercommunale Denise Rack Salomon)
- Patrimoine (Etappenstall, Archives)

- Arts plastiques (écoles d'arts plastiques, saison d'expositions à l'Etappenstall, Musée Würth)
- Les cultures nouvelles (semaine des arts urbains, musiques actuelles)

*Public concerné :* Habitants du territoire et environ  
Artistes locaux

### - **Axe 3 : Ouvrir les lieux culturels et développer les projets extérieurs**

*Objectif :* Développer l'offre culturelle  
Valoriser les patrimoines et les sites naturels de la ville d'Erstein

*Contexte :* La ville d'Erstein ne dispose pas de salle de spectacle équipée, mais nombre de salles (municipales, associatives ou privées) et de lieux insolites peuvent être utilisés à des fins culturelles :

- Municipales et intercommunales : Médiathèque, Etappenstall, salle Herinstein, auditorium de la maison de la musique (en cours), centre nautique, collège (départemental), réfectoire du Lycée agricole (régional)
- Associatives et privées : auditorium du Musée Würth, salle St Martin, salle de spectacle du CHE, salle de gymnastique, église catholique St Martin, église protestante...
- Des lieux extérieurs comme l'île du Schloessdiechel, le terrain de foot de Krafft, les jardins de la mairie, le camping, les places de la Médiathèque et de l'hôtel de Ville...

Bien que l'utilisation de ces sites nécessite une organisation spécifique (mise en place du matériel technique adapté, moyens humains), cette diversité permet de toucher un public plus large, et d'aller à leur rencontre (centre hospitalier, écoles...). Cela permet également de valoriser le patrimoine du territoire.

*Public concerné :* tout public, adolescents, aînés, public empêché

### - **Axe 4 : Prendre en compte la diversité des populations et des publics**

*Objectifs :* Offrir au plus grand nombre l'accès à la culture, développer les projets et les partenariats avec les jeunes et les aînés.

Rendre visible l'action culturelle au-delà de la commune et capter des publics de territoires voisins.

*Contexte :* - **La politique tarifaire attractive** et peu élevée (3 € pour les scolaires, 6€ pour les spectacles jeune public, de 9€ à 15€ en prévente pour les spectacles tout public), la pratique du tarif carte vitaculture (5,5€ pour les 15-25 ans), le tarif réduit (6 € en prévente, 7 € en caisse du soir) qui s'applique aux détenteurs de la carte Cezam, Alsace CE, aux étudiants, aux retraités, aux demandeurs d'emploi et aux groupes à partir de 10 personnes)

- **La diversité de l'offre culturelle** (théâtre danse, musique, cirque, cinéma, expositions...)
- **La médiation culturelle** (interventions en musique et arts plastiques en milieu scolaire, master-classes, stages de théâtre et d'arts visuels, lectures en milieu hospitalier...)
- **Le maillage du territoire** grâce à l'exploitation de divers lieux, et une communication sur l'ensemble du territoire :

L'installation d'une billetterie informatisée en 2012 a permis d'évaluer la répartition géographique des publics : il est en moyenne depuis 2012 de 65% d'ersteinois et de 35% issus de territoires voisins.

La brochure de saison est distribuée en août à tous les habitants des 3 communautés de communes ERSTEIN-RHINAU-BENFELD. Les bimestriels sont distribués dans tous les commerces, dans les écoles, au cinéma. Les affiches des spectacles sont constamment renouvelées, les newsletters mises à jour. Des communiqués de presse sont envoyés à chaque événement à la presse écrite, et le soutien du Canal Local permet d'être visible dans les médias locaux.

*Description :* Le projet est de définir les publics prioritaires et les secteurs d'intervention de la ville d'Erstein :

- Intervention en temps scolaire (ITS) pour les arts plastiques et la musique dans les écoles maternelles et primaires
- Résidences d'artistes ou de compagnies au Collège (projet Contactfull en 2017)
- Livres et Images (Cinéma, Médiathèque intercommunale Denise Rack Salomon avec médiation pour les scolaires, lecture aux aînés...)
- Patrimoine (Etappenstall, Archives)
- Arts plastiques (écoles d'arts plastiques, saison d'expositions à l'Etappenstall dont les expositions des élèves du collège et du Lycée agricole, Musée Würth)
- Programmation scolaire spécifique : spectacles + ateliers + interventions dans les établissements
- Programmation jeune public : spectacles dédiés
- Interventions en milieu hospitalier

*Public concerné :* élèves des écoles, collège, Lycée d'Erstein et environs  
Patients du centre hospitalier  
Résidents de la maison de retraite  
Habitants du territoire

## - **Axe 5 : Favoriser la transversalité des projets et la coopération des structures (services et associations)**

Comme il l'a été écrit précédemment, ces démarches sont essentielles au dynamisme de la vie culturelle du territoire. Elles permettent de créer des liens avec le réseau amateurs, d'appuyer les acteurs culturels locaux. Cela permet de mettre en exergue la vitalité et la richesse de la vie culturelle du territoire du pays d'Erstein, et de rendre lisible notre action au-delà de la commune et ainsi capter des publics des territoires voisins et transfrontaliers.

*Objectifs :* Proximité, efficacité, transversalité en favorisant le développement culturel, social et économique du territoire.

*Contexte :* Le service culture et patrimoine de la Ville d'Erstein permet, autour d'un thème commun, les projets transversaux entre les différentes entités.  
Le dynamisme des nombreuses associations culturelles de la Ville contribue également au développement culturel, et les partenariats qui se mettent en place offriront une meilleure visibilité de l'offre culturelle aux habitants du territoire (calendrier commun, communication commune, projets...).

*Description :* Les projets culturels de la Ville s'articulent autour d'un thème commun, ce qui permet une visibilité et une reconnaissance des actions auprès du public.  
Les spectacles du Relais culturel, les expositions de l'Etappenstall, les lectures et animations pédagogiques de la Médiathèque, les concerts de l'école de musique, les travaux de l'école d'arts plastiques, tous ces acteurs travaillent en amont pour offrir une saison culturelle claire, riche et variée, touchant le plus grand nombre.  
Le thème de saison 2016/2017, le sport, a pour objectif de développer et de favoriser les liens avec d'autres services de la Ville, particulièrement le service sport, santé et vie associative et le service jeunesse, éducation et services aux aînés. Des actions communes seront proposées tout au long de l'année, permettant de toucher un public plus large, pas forcément disposé à la culture au départ.

**L'objectif étant d'emmener la culture vers les habitants du territoire, et non l'inverse.**

La Ville ne s'interdit pas pour autant les projets « hors thème » avec les acteurs culturels locaux, toujours dans un souci de promouvoir la vie culturelle du territoire et d'offrir à un large public une programmation accessible et variée.

*Public concerné :* tous les porteurs de projets culturels du territoire de la région ersteinoise.  
L'ensemble des habitants du territoire.

### ***Les grands projets à venir***

- **La future maison de la musique comprenant un auditorium qui pourra accueillir certains spectacles de la saison culturelle, et mettre en place des actions scolaires récurrentes** (cf dossier en annexe)
- **La constitution d'un parc matériel**
- **Le développement de l'action culturelle sur un territoire plus élargi**

### ***Le conventionnement (ou la contractualisation)***

Aujourd'hui, la ville d'Erstein et le département sont seuls pour le financement de toutes ces actions (90 % des frais engagés sont imputés à la Ville).

Pourtant, il semble que les actions menées répondent à des objectifs partagés par d'autres collectivités. Les années de fonctionnement du service culture et patrimoine, les saisons culturelles, les programmations scolaires, les expositions patrimoniales,... sont autant de preuve de qualité des projets menés par la ville d'Erstein et de compétences du service.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il apparaît opportun de réfléchir à une participation des collectivités locales voisines (moyens humains, financiers, techniques), pour plusieurs raisons :

- faire connaître les actions entreprises et la richesse de la vie culturelle sur le territoire d'Erstein
- trouver des partenaires financiers, pour continuer à développer les démarches lancées.

## Annexe 2. Projet artistique et culturel du Relais Culturel de la Commune d'Erstein

# Projet artistique et culturel du Relais Culturel 2016/2018

### *Introduction*

---

Depuis quinze ans, la ville d'Erstein développe une forte politique culturelle. Cette mission a été créée grâce à une volonté politique et concrétisée par la création d'un nouveau service municipal : le service animation culture en 2002, devenu le service culture et préservation du patrimoine en 2008, et enfin le service Culture et Patrimoine en 2014.

Ce service comprend plusieurs entités, à savoir l'école municipale de musique, l'école municipale d'arts plastiques, les archives, l'Etappenstall, la Médiathèque devenue intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et enfin **le relais culturel**.

La création de nouveaux équipements (Etappenstall en 2002, Médiathèque Denise Rack-Salomon en 2007, Archives municipales en 2010, Maison de la musique au cours du mandat 2014-2020) ainsi que la programmation des spectacles du relais culturel dans de nombreux lieux de la Ville, parfois insolites, ont pour objectif de faire vivre et découvrir le territoire à ses habitants et à ses visiteurs.

Les actions de la ville d'Erstein sont riches et diverses et concernent plusieurs domaines : le spectacle vivant, le patrimoine, les arts urbains, la musique, la danse, le livre et les supports multimédias, le chant, les pratiques amateurs, les expositions, les arts plastiques...

Le service culture et patrimoine de la commune a de plus développé de nombreuses initiatives depuis sa création : saison culturelle, festivals et manifestations, animations, stages de théâtre et de vidéo, résidences,...



*Image de spectacle au Collège*



*Image de concert de l'école de musique*

La politique culturelle menée par la ville d'Erstein doit permettre de consolider la vie culturelle à venir, concrétiser ses objectifs et développer des partenariats. Elle vise à définir et à étendre les initiatives culturelles, à coordonner l'offre sur son territoire, à favoriser les échanges et la mise en réseau, ainsi que la coopération entre partenaires et avec d'autres territoires (communauté de communes, Départements, Région, transfrontalier,...).

En complément, la ville d'Erstein conduit un programme culturel qui valorise ses ressources (sites naturels et patrimoniaux, paysages, acteurs associatifs) et anime le territoire.

**Une équipe pluridisciplinaire** composée de personnels administratifs et artistiques réalise les actions entérinées par les élus. 29 permanents travaillent à la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la culture. A ce jour, le service ne dispose pas de personnel technique dédié à la vie culturelle.

### **Un budget pour agir**

Le budget du service se compose de deux parties, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Ce budget est alimenté par les recettes de la ville d'Erstein et par les subventions du Conseil Départemental, attribuées à l'école municipale de musique et au Relais Culturel. Il donne les moyens de conduire la politique définie par la ville.

### **Une commission Culture et Patrimoine pour orienter**

Son objectif est de définir le cadre d'intervention de la ville d'Erstein dans les domaines culturel et artistique.

A ce jour, elle n'associe pas d'autres acteurs culturels du territoire (Communauté de Communes du Pays d'Erstein, Présidents d'associations,...), ni des collectivités ou institutions partenaires. Ceci est propre au fonctionnement de toutes les commissions de la Ville.

La commission est constituée de conseillers municipaux et de l'adjointe à la Culture et au Patrimoine.

Elle comprend 9 membres en 2016. La présence des services est toujours requise (présentation des dossiers, des projets,...).

La commission a un rôle consultatif auprès du conseil municipal et du maire de la ville d'Erstein. Elle examine les demandes faites à la ville d'Erstein, discute des projets proposés par le service Culture et Patrimoine et d'autres porteurs. Elle est également un lieu de réflexion et de proposition.

Les critères et règles d'intervention (conseil et aide au montage de projet, partenariat pour l'organisation) sont formalisés soit par délibérations du conseil municipal, soit par conventions avec les partenaires culturels de la Ville.

## **Une Ville en mutation**

---

### **De nouveaux services et de nouveaux équipements**

En 2002, l'ancien relais d'étape de la ville, réhabilité, modernisé, devient **l'Etappenstall**, et ainsi le premier maillon phare des équipements culturels à Erstein. Il accueille également le bureau ersteinois de l'Office du Tourisme du Grand Ried.

Deux grandes initiatives en 2007, l'une publique et l'autre privée, viennent renforcer l'offre culturelle sur le territoire. Il s'agit de l'ouverture de la **médiathèque municipale Denise Rack Salomon** (devenue intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et du centre d'art contemporain de l'entreprise Würth, devenu le **Musée Würth**.

En 2001, un poste de chargé de la mémoire locale est créé. Celui-ci ayant pour missions de répondre aux commandes des élus en matière de conservation et de valorisation du patrimoine local et de prendre le relais de l'équipe d'archivistes bénévoles.

L'ouverture de la médiathèque offre l'opportunité d'une réaffectation des locaux laissés vacants suite au déménagement de la bibliothèque municipale. Ainsi, les **archives municipales** emménagent dans leurs nouveaux locaux en 2010.

Grand projet du mandat en cours (2014-2020), celui d'**une maison de la musique** est en train de prendre forme dans la salle des machines de l'ancienne filature. Cette maison aura



pour vocation d'accueillir l'école de musique, l'harmonie municipale, et divers groupes et associations en lien avec la musique. Certains spectacles adaptés aux lieux, ainsi que des conférences, examens, stages pourront y être programmés.

Ces nouveaux équipements confortent la vie culturelle de la ville. En effet, des équipements de qualité permettent une vie culturelle diversifiée.

De plus, Erstein bénéficie d'une vie associative exceptionnelle. Plus de 120 associations permettent à tout un chacun de pratiquer dans des conditions intéressantes, les activités de son choix (culturelles ou sportives).



*Image de la future maison de la musique, à côté de la médiathèque*

## ***Le Service Culture et Patrimoine : présentation générale***

---

Le service Culture et Patrimoine est constitué de **6 entités** avec 29 agents qui y travaillent à ce jour.

**Il travaille de concert autour d'un thème unique de saison, afin de proposer une saison culturelle cohérente et de permettre la multiplication des projets transversaux.**

Pour permettre que ce projet soit un outil de travail et de projection efficace, il semble intéressant de faire une présentation rapide et concise de chacune de ces entités.

### ***La Médiathèque Intercommunale Denise Rack Salomon***

Elle compte une collection de 42 000 documents, dont 28 000 livres, 5 900 CD, 4 050 DVD, 1 200 partitions, 250 CDRom, 80 périodiques, 33 jeux de société.

#### **o Des actions partenariales**

En partenariat avec des institutions et organismes du département et de la région :

avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

avec l'Education Nationale et la DRAC,

avec l'École de musique de la ville d'Erstein (grande parthèque actualisée chaque année),

**avec le Relais Culturel** pour l'espace livres, pour des bibliographies thématiques autour des spectacles de la saison en cours, pour des lectures effectuées auprès des personnes âgées.

### ***L'École de musique municipale d'Erstein (EMME)***

Son projet s'inscrit au cœur de la ville et de ses enjeux, en s'ouvrant le plus largement possible aux habitants, tout en menant ses missions pédagogiques.

#### **o Les partenariats, toujours plus nombreux et nécessaires**

Indispensables pour l'avenir de l'établissement, parce qu'il contribue à l'ouverture de l'école sur la ville, à l'élargissement des publics, à positionner l'école au cœur de la vie culturelle locale en ce qui concerne la formation des publics et la programmation culturelle, l'EMME participe aux diverses manifestations proposées.

**avec le Relais Culturel** : concerts, master-classes, interventions scolaires en lien avec la thématique de saison.

### ***L'école municipale d'arts plastiques d'Erstein (EMAPE)***

L'EMAPE inscrit l'école au cœur de la ville et de ses enjeux, en s'ouvrant le plus largement possible aux habitants, tout en menant ses missions.

#### **o Les partenariats, toujours plus nombreux et nécessaires**

Elle a d'ores et déjà créé les bases d'une collaboration fructueuse avec de nombreux partenaires comme l'Etappenstall, la médiathèque, le cinéma, le collège, le musée Würth le FRAC...

**avec le Relais Culturel** : interventions vidéo et ateliers théâtre, intervention en temps scolaire toujours en lien avec le thème de saison.

### ***L'Etappenstall***

Initiée par la ville d'Erstein, l'Etappenstall (initialement maison du patrimoine) est un musée de proximité dédié principalement à la mise en valeur des artistes du territoire et du patrimoine local. Il a été créé en 2002.

#### **o Des actions partenariales**

En partenariat avec des institutions et organismes du département et de la région :

avec le musée archéologique de Strasbourg ;

avec l'Education Nationale et la DRAC, pour la Nuit des musées, les journées du Patrimoine ;

avec les musées locaux d'Alsace ;

**avec le Relais Culturel et l'ensemble du service culture**: autour des grands projets transversaux en lien avec le thème de saison.

### ***Les archives municipales***

En 2007, l'ouverture de la Médiathèque d'Erstein offre l'opportunité d'une réaffectation des locaux laissés vacants suite au déménagement de la Bibliothèque municipale. En 2010, les Archives municipales emménagent dans leurs nouveaux locaux et intègrent le service culture et patrimoine de la Ville.

- **Des actions partenariales**

En partenariat avec des institutions et organismes du département et de la région :  
avec les archives départementales;  
avec des sociétés d'Histoire locales (société d'histoire des 4 cantons) ;  
avec l'association du vieil Erstein ;  
avec le service culture et patrimoine autour des grands projets transversaux.

## ***Le Relais Culturel : présentation générale***

### ***Situation actuelle et positionnement***

La Ville d'Erstein compte une population de 10559 habitants au dernier recensement (2014).

Ce territoire se compose schématiquement de 2 milieux distincts. A l'ouest, la Plaine d'Erstein, constituée de terres fertiles propices à l'agriculture (Ackerland) et sur laquelle les zones d'activités sont présentes (ZI Ouest, PAPE) représentant un véritable vivier d'emplois : un réseau économique comptant plus de 350 entreprises qui emploient de 1 à 1900 personnes.

A l'est, le Ried, zone humide traversée par l'Ill et ses affluents. Enfin, à la lisière du Rhin il faut également citer la présence de la forêt rhénane, autre milieu caractéristique du territoire.

C'est aussi le siège de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein qui regroupe 10 communes : Bolsenheim ; Erstein ; Hindisheim ; Hipsheim ; Ichtratzheim ; Limersheim ; Nordhouse ; Osthouse ; Schaeffersheim; Uttenheim

Erstein est après Sélestat, la ville la plus importante d'Alsace centrale de par sa population et par ses entreprises, commerces, administrations et établissements scolaires (IFSI (école d'infirmiers), 2 lycées, 1 Collège, 5 écoles primaires, 5 écoles maternelles). Son espace d'influence correspond aux secteurs d'Erstein, Rhinau, Benfeld et Gerstheim, puisqu'Erstein est entourée au nord par la CUS, à l'ouest par le piémont et à l'est par le Rhin.

La fusion des 3 communautés de communes du Pays d'Erstein, de Benfeld et du Rhin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 feront de la future **communauté de communes du canton d'Erstein** le 3<sup>ème</sup> territoire du Bas-Rhin en termes de superficie et de population.

**Les perspectives de développement et de maillage territorial concernant le Relais Culturel sont donc larges et une réflexion est menée en ce sens.**

### ***Conformité aux critères du label « Relais Culturel »***

**Le Relais Culturel d'Erstein**, c'est une quinzaine de spectacles déclinant toutes les formes d'expressions: le théâtre, la comédie, l'improvisation, la poésie, la danse, le cirque, les concerts...**autour d'un thème unique.**

Chaque saison, un nouveau thème validé par les membres de la commission Culture et Patrimoine permet d'élaborer une saison culturelle où les projets transversaux des différentes entités peuvent se greffer autour des spectacles et proposer des interventions en lien avec les critères du Relais : interventions scolaires, lectures aux aînés, expositions, master-classes, ateliers théâtre, ateliers vidéo...).

De plus, entre 4 et 6 spectacles sont proposés aux scolaires, de la maternelle au Lycée, adaptés aux élèves.

La programmation particulièrement variée et ambitieuse chaque saison permet à un très large public de savourer ces instants privilégiés (forte augmentation de la fréquentation en 2015-2016 par rapport aux années précédentes). En complément des spectacles, des actions pédagogiques ont été mises en place en amont des événements (interventions des artistes dans les classes).

**Des interventions théâtre, vidéo, des lectures, des expositions, des concerts, des master-classes, en lien avec le thème de saison sont également mis en place tout au long de l'année au sein du service Culture et Patrimoine.**

**Le Relais Culturel d'Erstein réaffirme sa mission première, à savoir la diffusion du spectacle vivant sous toutes ses formes en direction de tous les publics sur le territoire d'Erstein et environs.**

**Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel » :**

### **1) Un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg :**

A défaut d'avoir une salle de spectacle équipée et propre à la programmation culturelle, la ville d'Erstein diffuse sa saison culturelle à travers la ville. De la salle amitié, à la salle de spectacle du centre hospitalier d'Erstein (convention de partenariat culturel), en passant par la salle St Martin ou encore l'auditorium Würth (convention de partenariat culturel), elle construit ainsi des relations entre différents publics et avec le milieu hospitalier ou industriel. Ces différentes salles ont toutes une jauge d'environ 200 places, en configuration assises. Elles ne sont pas équipées, ce pourquoi, la ville travaille avec l'Agence Culturelle d'Alsace, située à Sélestat, au fil des saisons culturelles.

### **2) La présence minimum de 2 équivalents temps plein dont l'un est directeur et responsable de la programmation :**

Personnel permanent : 3 salariés administratifs, correspondant à 2 temps plein consacrés à la saison culturelle :

Une responsable de service, en charge de la programmation culturelle, une coordonnatrice culturelle, une assistante administrative chargée des publics, en soutien pour la communication et l'accueil.

Personnel en soutien : de 2 à 6 agents technique (pour la logistique des spectacles) sont amenés à participer au montage et démontage des spectacles, en soutien des régisseurs et techniciens des compagnies. Le recours à des intermittents peut avoir lieu.

### **3) La licence d'entrepreneur de spectacles :**

- n°1-1085258,
- n°2-1085215
- n° 3-1085216

Ces licences ont été attribuées à Stéphanie Schmitt, adjointe au Maire à la Culture et au Patrimoine.

### **4) La présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises :**

**La programmation** de spectacles professionnels annuels est comprise entre 10 et 15 spectacles différents (théâtre, concerts, danse, improvisation, ciné-concerts, magie, one-man show...).

A cela s'ajoute une programmation de spectacles scolaires, de la maternelle au Lycée (en général 1 ou 2 spectacles proposés par cycle).

Une grande majorité des compagnies programmées est bas-rhinoise.

## **Moyens**

- **Une politique tarifaire** accessible et adaptée, prenant en compte l'ensemble des publics :  
Des billets proposés entre 9 et 15€ pour le plein tarif, 6€ en tarif réduit (cartes Cézam, Alsace CE, étudiants, retraités, demandeurs d'emploi, groupe à partir de 10 personnes).  
Des tarifs de 3 à 4€ pour le jeune public (- de 15 ans) et de 5,50 € pour les détenteurs de la carte vitaculture.

- **Des actions partenariales**  
En partenariat avec des institutions et organismes du département et de la région :

- Conseil Départemental
- ACA
- Les régionales
- Education nationale
- Centre hospitalier d'Erstein
- Musée Würth
- Entités du service culture et patrimoine
- Services sport, santé et vie associative et service jeunesse, éducation et services aux aînés
- Associations culturelles (cinéma, harmonie...)

- **Un budget d'investissement et de fonctionnement**

Il est aujourd'hui à hauteur de 86 000 €/an en fonctionnement, et de 99 800 € en frais de personnel (+ formations, prestations guso).

### **Objectifs : les axes prioritaires**

La responsable de service, en charge de la programmation de la saison culturelle pour le spectacle vivant, s'est fixé des critères qui guident les choix de programmation et qui garantissent l'accessibilité, la diversité et la qualité. Validée par la commission Culture et Patrimoine, la programmation s'est largement étoffée. Par ailleurs, sa mise en valeur avec des supports, des outils et des méthodes de communication plus adaptés (de proximité) ont permis d'installer réellement la saison culturelle ersteinoise dans l'environnement culturel régional.

- **Axe 1 : Soutenir les acteurs culturels locaux en apportant une aide au projet et à l'organisation**

Le Relais Culturel apporte son soutien aux acteurs culturels locaux et à de nombreuses manifestations :

- valorisation du cinéma (aide à la communication des actions culturelles comme les cycles des tout-petits, les cycles découverte du monde, les cycles opéra...)
- soutien financier et logistique à l'harmonie...

Elle apporte également une aide technique et financière à d'autres porteurs de projets :

"Association théâtrale Project'III", concert de la solidarité, concert de piano organisé par Amnesty International (aide à la communication), expositions de l'association du Vieil Erstein (mise à disposition de lieux d'exposition, aide à la communication, soutien logistique), accueil des artistes plasticiens locaux à l'Etappenstall...

- **Axe 2 : Encourager la diffusion et la création des compagnies régionales**

Les moyens financiers dédiés à la saison culturelle ne permettent pas de travailler avec des compagnies lointaines et des artistes étrangers (charges et frais trop importants). Pourtant ce qui pouvait sembler être un frein, est devenu au fil de temps une opportunité et créé des relations fortes et particulières avec les artistes locaux.

Par ailleurs, la ville d'Erstein joue ainsi un rôle moteur dans le soutien de la création régionale (aide à la création, programmation de spectacles des régionales...).

- **Axe 3 : Ouvrir les lieux culturels et développer les projets extérieurs**

La saison culturelle ersteinoise ne disposant pas de lieu dédié, l'équipe a su faire naître de cette fragilité une spécificité en développant le hors les murs.

Un travail en partenariat avec les lieux culturels (Etappenstall, salle St Martin, Médiathèque, Centre Hospitalier d'Erstein, salle amitié - Erstein Cinéma, Auditorium du Musée Würth...) est nécessaire pour trouver des solutions d'accueil pour la saison.

**La particularité d'un thème de saison** permet également de proposer des spectacles dans des lieux plus insolites : centre nautique, camping, lieux de culte, Collège, réfectoire du Lycée agricole...

- **Axe 4 : Prendre en compte la diversité des populations et des publics** (scolaires, jeunes publics, adolescents, âgés, fragilisés,...)

Les spectacles du relais s'adressent à tous. Cette volonté politique a toujours été présente et s'inscrit d'année en année de plus en plus grâce notamment au développement d'une programmation jeune public, ou spécifique (spectacles de l'Esat au centre hospitalier, contactfull au Collège...).

La ville d'Erstein a également fait le choix de proposer une programmation scolaire de grande qualité, tout en favorisant les échanges et la découverte des professionnels du spectacle.

Des actions transversales autour du thème de saison sont également menées au sein du service Culture, et permettent à un public nouveau d'accéder à l'offre culturelle de la Ville :

- Des interventions et des stages de théâtre (représentation d'un texte de Rabelais au cinéma par les élèves de l'école d'arts plastiques, avec parallèlement une exposition sur la gourmandise à l'Etappenstall par les élèves des écoles primaires, du collège et de l'école d'arts plastiques),

- Des interventions et des stages de vidéo (reportage des élèves de l'école d'arts plastiques sur le graffiti représentant diverses associations comme les restos du cœur, la croix rouge...),
- des lectures aux tout-petits, aux aînés à l'hôpital
- des expositions d'artistes locaux, notamment des patients des ateliers thérapeutiques intersectoriels d'Erstein (centre hospitalier) toujours en lien avec le thème de saison
- des concerts, des master-classes, toujours en lien avec le thème de saison sont également mis en place (élèves de l'école de musique, harmonie municipale, élèves de la chorale du Collège...).
- Des séances d'interventions en temps scolaires (arts plastiques, musique) dans toutes les classes de maternelles et de primaires sont mises en place chaque année (250 heures/an). Ces séances sont établies et proposées autour du thème de la saison culturelle. Ainsi, le lien est systématiquement fait entre les ateliers et les spectacles proposés.
- Des interventions en chambre (musique, théâtre) auprès des patients du centre hospitalier d'Erstein et de l'hôpital de jour sont en cours d'organisation.

- **Axe 5 : Favoriser la transversalité des projets et la coopération des structures**

Ces démarches sont essentielles au dynamisme de la vie culturelle du territoire. Elles permettent de créer des liens avec le réseau amateurs, de soutenir les acteurs culturels locaux. Enfin cela permet de mettre en exergue la vitalité et la richesse de la vie culturelle du territoire du pays d'Erstein et de rendre lisible notre action au-delà de la commune et ainsi capter des publics des territoires voisins et encore transfrontaliers.

Le service Culture et Patrimoine et ces 6 entités travaillent de concert autour d'un thème unique de saison, afin de proposer une saison culturelle cohérente et de permettre la multiplication des projets transversaux.

### **Perspectives d'évolution au cours des trois prochaines années**

Le Relais Culturel de la Ville d'Erstein fait partie des dix Relais labélisés par le Département du Bas-Rhin. Avec celui de Sélestat et Obernai, Erstein est l'un des trois relais implantés dans le Sud du Département. Proche de la périphérie strasbourgeoise, le Relais est par conséquent tributaire de l'offre de la Communauté Urbaine de Strasbourg et des villes au fort potentiel culturel, telles qu'Ilkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Vendenheim... pour se démarquer, Erstein offre une saison culturelle de proximité et propose à la population de s'approprier la Ville en réalisant des actions culturelles sur tout le territoire de la cité.

**Au cours des années à venir, et conformément aux 5 axes initiés par la politique culturelle de la Ville, la saison culturelle sera orientée dans les directions suivantes :**

- Axe 1 : Soutenir les acteurs culturels locaux en apportant une aide au projet et à l'organisation
- Axe 2 : Encourager la diffusion et la création :
- Axe 3 : Ouvrir les lieux culturels et développer les projets extérieurs
- Axe 4 : Prendre en compte la diversité des populations et des publics
- Axe 5 : Favoriser la transversalité des projets et la coopération des structures (*services et associations*)

**La fusion des 3 communautés de communes du Pays d'Erstein, de Benfeld et du Rhin au 1<sup>er</sup> janvier 2017 implique une réflexion à mener sur une politique culturelle territoriale plus large.**

Il serait intéressant d'établir une « carte culturelle » de ce nouveau territoire, afin d'envisager un rapprochement avec d'autres acteurs culturels et permettre ainsi une mutualisation des moyens (humains, techniques et financiers), une meilleure visibilité de l'offre en terme de communication, une cohésion et une lisibilité de la programmation sur le territoire.

Le relais Culturel d'Erstein pourrait ainsi s'inscrire sur l'ensemble du territoire et proposer des actions autour d'un thème commun, portant sur les 5 axes définis plus haut.

## *Les acteurs locaux partenaires*

---

- **Le Cinéma Amitié**
- **Le Musée Würth**
- **Le Centre Hospitalier d'Erstein** (ateliers artistiques, salle de spectacle, dispositif culture à l'hôpital)
- **L'Harmonie municipale**
- **La Communauté de communes du Pays d'Erstein** (Médiathèque, SAJI : service animation jeunesse du Pays d'Erstein)
- **Le Conseil de Fabrique** (promotion de l'orgue Roethinger, classé aux Monuments historiques)
- **Et plus largement le monde associatif** (chorales, association le vieil Erstein, Amnesty international,...)

## *Autres partenaires*

---

- **Le conseil départemental**
- **L'agence culturelle d'alsace**
- **L'ADIAM**
- **L'opéra du Rhin** (réseau de ramassage sur le territoire ersteinois)
- **Le TNS** (spectacle hors les murs)



### Annexe 3.   Projet de budget du Relais Culturel de la Commune d'Erstein

| <b>RELAIS CULTUREL D'ERSTEIN<br/>- PROJET DE BUDGET -<br/>2016 - 2018</b>            |                |                |                |
|--|----------------|----------------|----------------|
| <b>CHARGES</b>   | <b>2016</b>    | <b>2017</b>    | <b>2018</b>    |
| Frais de personnel   | 99 800         | 101 000        | 103 000        |
| Achats de spectacles   | 49 000         | 52 000         | 55 000         |
| Action culturelle (ateliers vidéo et théâtre autour du thème et des spectacles)      | 5 500          | 5 500          | 5 500          |
| Autres frais de fonctionnement et d'entretien  | 37 300         | 39 000         | 40 000         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>   | <b>191 600</b> | <b>197 500</b> | <b>203 500</b> |
| Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, ...) |                |                |                |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>191 600</b> | <b>197 500</b> | <b>203 500</b> |

| <b>PRODUITS</b>                        | <b>2016</b>    | <b>2017</b>    | <b>2018</b>    |
|--|----------------|----------------|----------------|
| <b>Conseil Départemental 67</b>        | 22 000         | 22 000         | 22 000         |
| Conseil Régional                       | 0              | 0              | 0              |
| Ville d'ERSTEIN                        | 161 600        | 165 500        | 171 000        |
| Communauté de Communes                 | 0              | 0              | 0              |
| Etat (DRAC...)                         | 0              | 0              | 0              |
| Autres subventions                     | 0              | 500            | 500            |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS TTC</b>           | <b>183 600</b> | <b>188 000</b> | <b>193 500</b> |
| Recettes des spectacles                | 8 000          | 8 500          | 9 000          |
| Partenaires privés (partenariat Würth) | 0              | 1 000          | 1 000          |
| Autres recettes                        | 0              | 0              | 0              |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>              | <b>191 600</b> | <b>197 500</b> | <b>203 500</b> |
| Contributions volontaires en natures   |                |                |                |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                   | <b>191 600</b> | <b>197 500</b> | <b>203 500</b> |

Le budget du Relais Culturel d'Erstein s'élève, pour l'exercice **2016** à **191 600 € TTC.**

Pour l'année 2016, le financement par la commune se décompose de la manière suivante (projection) :

Budget primitif pour la saison culturelle : 86 300 € TTC.

Budget de masse salariale : 99 800 € TTC.

## Annexe 4. Indicateurs d'évaluation

| Relais Culturel d'Erstein | Saison xx/xx |
|---------------------------|--------------|
| Régime                    |              |
| Capacité                  |              |
| Nombre d'ETP              |              |

| Objectifs | Indicateurs |
|-----------|-------------|
|-----------|-------------|

| 1. Programmation artistique de qualité et diversifiée                      |   |   |  |
|--|---|---|--|
|  | Nombre d'abonnés  |   |  |
|  | Nombre de spectateurs   | (précision : TP, JP, SC)                      |  |
| Minimum 10 spectacles professionnels par saison                            | Nombre de spectacles  |   |  |
| Favoriser la diversité esthétique des spectacles de la programmation       | Nombre de spectacles/représentations par esthétique (théâtre, danse, musique classique, musique contemporaine, musiques actuelles, arts du cirque, arts de rue, bilinguisme, propositions innovantes) | Nombre de spectacles (précision : TP, JP, SC) | Nombre de représentations (précision : TP, JP, SC) |
| Favoriser la pratique artistique au quotidien dans différentes thématiques | Intitulé, domaine, encadrement, compagnie bas-rhinoise, résidence, durée, public, nombre de participants, lieu, coûts par participant, partenaires  | (Atelier n°1)                                 | (Atelier n°2)                                      |

| 2. Responsabilité envers le territoire et les publics  |   |  |
|--|---|--|
| i. Prise en compte dans la programmation des projets locaux professionnels et amateurs   |   |  |
| Programmer au moins 4 spectacles de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par saison, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne | Nombre de compagnies bas-rhinoises dans la programmation  |  |
| Encourager les pratiques amateurs en les accompagnant et en leur offrant un accès à la scène dans des conditions professionnelles                            | Liste des projets accompagnés, publics concernés, type d'accompagnement   |  |
| ii. Prise en compte des publics prioritaires   |   |  |
| Proposer au moins une action par saison pour chacun des différents publics   | Par public : intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants |  |

| <b>iii. Travail en faveur d'une dynamique de territoire</b>   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Travailler en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs</b>                                       | <b>Liste des partenaires et des actions</b>   |  |
| <b>Programmer au moins une résidence artistique par saison avec un artiste ou une compagnie proposant des actions culturelles</b>                                   | <b>Nombre, durée de la résidence, esthétique et actions culturelles associées</b>   |  |
| <b>Encourager à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs</b>   | <b>Intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants</b> |  |
| <b>Accueillir des compagnies en résidence de création</b>   | <b>Nombre, durée de la résidence et esthétique</b>  |  |
| <b>Proposer des actions de sensibilisation aux habitants du territoire (rencontre avec des artistes, visite de site, présentation de la saison culturelle, ...)</b> | <b>Actions, publics, lieux, durée</b>   |  |
| <b>Proposer des actions hors-les-murs</b>   | <b>Lieux, publics, nombre de représentations et actions culturelles associées</b>   |  |
| <b>Autres actions en faveur d'une dynamique de territoire (actions dans des entreprises, formation d'enseignants, projets transgénérationnels, ...)</b>             | <b>Actions, publics, lieux, durée</b>   |  |

| <b>3. Informations complémentaires</b>                                      |  |
|---|--|
| <b>Lien avec le Département concernant la dynamique de territoire</b>       |  |
| <b>Points forts du Relais Culturel</b>                                      |  |
| <b>Points de fragilité du Relais Culturel</b>                               |  |
| <b>Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du cahier des charges</b> |  |
| <b>Evolutions (mutualisation, évolutions institutionnelles...)</b>          |  |